Annonay Rhône AGGLO

Pôle Ressources
Assemblées

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte rendu succinct

Séance du 22 JUIN 2022 (18h35)
Salle du grand champ- ARDOIX

Nombre de membres titulaires : 57
En exercice : 55
Nombre de membres suppléants : 23
Présents : 36 + 1
Votants : 52
Convocation et affichage : 14/06/2022
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DE LAGARDE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.
Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvie BONNET), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Nadège COUZON (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Juanita GARDIER (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Martine OLLIVIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE

CC-2022-211 - ADMINISTRATION GENERALE - PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 24 MARS 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 24 Mars 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CC-2022-212 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ECONOMIE - CREDIT BAIL AVEC LA SOCIETE LC SALAISONS EN ARDECHE SUR LE SITE DE ROIFFIEUX - CESSION ANTICIPEE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de cession des biens susvisés au prix correspondant au montant du capital restant dû à la date de signature de l'acte soit 141 032,32 € HT,

AUTORISE la levée d'option du crédit-bail au profit de la société LC Les Salaisons en Ardèche ou tout autre personne physique ou morale qu'elle entend substituer,

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à la présente vente,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-213 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT - OPAH-RU 2017-2022 CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 ET DE LA CONVENTION RELATIVE AU PORTAGE CIBLE DE LOTS AU SEIN DE 5 COPROPRIETES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 de la convention d'OPAH-RU 2017-2022 du Cœur de Ville Historique d'Annonay entre l'Anah, la Banque des Territoires, Annonay Rhône Agglo et la Ville d'Annonay, ayant pour objet de modifier le volet « copropriétés dégradées » de la convention et d'ajouter un volet « portage ciblé de lots » dans les volets d'actions du dispositif.

APPROUVE les termes de la convention de portage ciblé de lots entre Alliade Habitat et Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°3 de la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de portage ciblé de lots ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CC-2022-214 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CREATION DU DISPOSITIF "DAIC PRIVES", DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER COMMERCIAL A DESTINATION DES PROPRIETAIRES PRIVES DANS LE CADRE DE RENOVATION DE LOCAUX COMMERCIAUX STRATEGIQUES POUR LES CENTRALITES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de règlement ci-annexé détaillant le dispositif d'aide à l'immobilier commercial à destination des propriétaires privés.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

AUTORISE le Bureau Communautaire à prendre toute délibération relative à l'octroi de subvention dans le cadre du présent dispositif,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

CC-2022-215 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - CREATION DU DISPOSITIF "DAIC COMMUNES", DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER COMMERCIAL A DESTINATION DES COMMUNES D'ANNONAY RHONE AGGLO DANS LE CADRE DE RENOVATION DE LOCAUX COMMERCIAUX STRATEGIQUES POUR LES CENTRALITES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de règlement ci-annexé détaillant le dispositif d'aide à l'immobilier commercial à destination des Communes,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

AUTORISE le Bureau Communautaire à prendre toute délibération relative à l'octroi de subvention dans le cadre du présent dispositif,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

CC-2022-216 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - AVIS SUR LE PROJET DE PPRI DE LA COMMUNE DE VILLEVOCANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

REND sur le projet de PPRI un avis favorable avec réserves

FORMULE les remarques, demandes de compléments et interrogations détaillées dans le précédent tableau

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à transmettre le présent avis aux services de l'Etat concernés

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

CC-2022-217 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - AVIS SUR LE PROJET DE PPRI DE LA COMMUNE DE BOULIEU LES ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

REND sur le projet de PPRI un avis favorable avec réserves.

FORMULE les remarques, demandes de compléments et interrogations détaillées dans le précédent tableau.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à transmettre le présent avis aux services de l'Etat compétents.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

CC-2022-218 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DAVEZIEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la modification simplifiée n°3 du PLU de Davézieux telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

ACTE le bilan de la mise à disposition auprès du public du dossier de projet de

modification simplifiée n°3 du PLU de Davézieux,

DIT que Monsieur le Président, ou son représentant, est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération et les formalités qui s'imposent :

- affichage réglementaire de la présente délibération en mairie de Davézieux et au siège de la Communauté d'Agglomération ARA durant un mois,
- mention de la présente délibération dans un journal diffusé dans le département,
- publication au registre des délibérations et insertion au recueil des actes administratifs ou sur son site internet,
- publication de la présente délibération et du dossier correspondant sur le portail national de l'urbanisme conformément aux dispositions de l'article R 153- 22 du Code de l'Urbanisme

PRECISE que la présente délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n°3 sera notifiée au Préfet de l'Ardèche et deviendra exécutoire à compter de cette transmission conformément à l'article L.153-48 du Code de l'Urbanisme.

PRECISE que l'ensemble du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Davézieux sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie de Davézieux.

DONNE autorisation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée n° 3 du PLU de Davézieux.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CC-2022-219 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - REVISION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA COMMUNE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de prescrire la révision du SPR d'Annonay et notamment d'établir un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) se substituant au règlement applicable au sein du SPR d'Annonay,

DEFINIT les modalités de concertation, à savoir :

- la publication d'articles dans la presse ou sur le site internet d'Annonay Rhône Agglo ;
- la mise à disposition du public de deux registres d'observations : l'un au service accueil urbanisme d'Annonay, l'autre à l'accueil d'Annonay Rhône Agglo ;
- une réunion publique ;
- la possibilité de soumettre des remarques par courrier adressé au Maire d'Annonay ou au Président d'Annonay Rhône Agglo,

PREND acte qu'un marché de prestation d'assistance à la révision du SPR d'Annonay et à l'élaboration du PVAP sera lancé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'Etat ou ses services pour une assistance technique et financière,

DONNE autorisation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du SPR d'Annonay,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Annonay Rhône Agglo et en mairie d'Annonay pendant un mois. Une mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

CC-2022-220 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU - MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DE BLACHEBELLE ET DE FONT DU LOUP ET LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de la source de Blachebelle et de Font du Loup sur la commune de Vocance,

DECIDE le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la mise en exploitation – la régularisation des captages de Blachebelle et Font du Loup,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, d'établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure

CC-2022-221 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU - MISE EN CONFORMITE DE LA PRISE D'EAU DE BARBELLE ET DU CAPTAGE DE CHAMP DU BOSC ET LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de la source du Champ du Bosc et de la prise d'eau de Barbelle sur la commune de Vanosc,

DECIDE le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la mise en exploitation – la régularisation du captage de Champ du Bosc et de la prise d'eau de Barbelle,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure

CC-2022-222 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS - RAPPORTS D'ACTIVITÉS SUR LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR L'ANNEE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établis par Annonay Rhône Agglo pour 2021.

PREND ACTE du rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2021.

DIT que ces rapports seront mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres d'Annonay Rhône Agglo.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-223 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE TRANSPORT URBAIN AU TITRE DE L'ANNEE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport des transports urbains d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2021 annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-224 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - MISE A JOUR DES STATUTS DE LA REGIE DES TRANSPORTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les nouveaux statuts de la Régie des Transports d'Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CC-2022-225 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - PROTOCOLE DE FIN DE DSP DES TRANSPORTS URBAINS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

D'APPROUVER le protocole de fin de délégation de service public avec la société Transdev Annonay,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le protocole de fin de délégation de service public,

DE CHARGER Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

CC-2022-226 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - REGLEMENT DES TRANSPORTS URBAINS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE le règlement dans sa version antérieure datant du 15 novembre 2018.

APPROUVE les termes du règlement des transports urbains d'Annonay Rhône Agglo.

ADOPTE le règlement dans sa nouvelle version et **PRECISE** qu'il entrera en vigueur au 1er septembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit règlement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CC-2022-227 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du règlement des transports scolaires d'Annonay Rhône Agglo ci-annexé,

ADOPTE ce nouveau règlement et **PRECISE** qu'il entrera en vigueur au 1er septembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité , de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

CC-2022-228 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ENTREE AU CAPITAL DE LA SPL SUD RHONE-ALPES DEPLACEMENTS DROME ARDECHE (SRADDA) - ACQUISITION DE 250 ACTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les statuts de la société publique locale Sud Rhône-Alpes Déplacement Drôme Ardèche,

APPROUVE l'entrée au capital à hauteur de 1 % par l'acquisition de 250 actions auprès de Valence Romans Déplacement au prix unitaire de 100 €, soit 25 000 €,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif -compte 261- Budget annexe des transports,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette entrée au capital,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CC-2022-229 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL SUD RHÔNE-ALPES DEPLACEMENTS DRÔME ARDECHE (SRADDA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire

ÉLIT Maxime Durand comme représentant d'Annonay Rhône Agglo au sein du Conseil d'administration de la société publique locale Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme Ardèche (SRADDA), une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-230 - RESSOURCES - FINANCEMENT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS - INSTAURATION A COMPTER DE 2023 DE LA TAXE GEMAPI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 50 voix votant pour

Par 1 voix votant contre :
Louis-Claude GAGNAIRE

Et par 1 voix s'abstenant :
Virginie FERRAND

DECIDE d'instituer, à compter du 1er janvier 2023, la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts

PRECISE qu'il conviendra chaque année, par délibération prise avant le 15 avril, de fixer le produit attendu de cette taxe.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-231 - RESSOURCES - REGLEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE AUX COMMUNES - AVENANT N°1 DE MODIFICATION DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE DEMANDE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTE le projet d'avenant n°1 au règlement d'attribution de fonds de solidarité aux communes membres portant modification des éléments constitutifs du dossier de demande de fonds de concours.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-232 - RESSOURCES - FONDS DE SOLIDARITE AUX COMMUNES - ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'attribuer aux communes les montants de fonds de concours 2022 détaillés dans le tableau ci-dessous

Communes ayant déposé un dossier	Objet de l'opération	Montant des travaux HT - Dépenses	montant des subventions à percevoir - Recettes	reste à charge communes (dépenses - recettes)	Fond de concours maximum attribuable sur l'opération
PEAUGRES	Travaux de voirie de la rue centrale	443 040,00 €	192 102,23 €	250 937,77 €	90 000,00 €
VILLEVOCANCE	Projet 1 : Réfection du parvis de l'église communale	106 005,25 €	41 829,00 €	64 176,25 €	32 388,13 €
VILLEVOCANCE	Projet 2: Rénovation de l'appartement de l'école	17 110,50 €	- €	17 110,50 €	8 555,25 €
SAINT CLAIR	Sécurisation des alimentations électriques, téléphoniques et rationalisation de l'éclairage public, route de Gourdan, Chemin des Muletiers et Rue du Centenaire	91 328,82 €	- €	91 328,82 €	45 664,41 €
VANOSC	Entretien de la voirie communale	115 641,74 €		115 641,74 €	57 820,87 €
BOULIEU LES ANNONAY	Travaux de mise en sécurité de la route de Combes	81 950,00 €		81 950,00 €	40 975,00 €
CHARNAS	Création d'une plateforme pour l'aménagement d'équipements communaux, abribus, containers de tri et points d'apport volontaire des déchets, espace de convéturage	160 975,00 €	75 658,25 €	85 316,75 €	42 658,38 €
SAINT DESIRAT	Travaux de remise en état de la route du Moulin	25 172,00 €	- €	25 172,00 €	12 586,00 €
ARDOIX	Construction de chaussée, Point de collecte à cornes, chemin de la croix de cornes, accès jeux de boules longues	31 374,63 €	- €	31 374,63 €	15 687,32 €
BROSSAIRC	Amélioration du cadre de vie des habitants, préserver l'église du village, création d'une zone d'agglomération hameau de Monteln, mise en conformité des ERP du Village	72 364,90 €	44 779,50 €	27 585,40 €	13 112,17 €
LE MONESTIER	Projet 1 : Travaux de réfection de la route des trois croix	34 969,00 €	13 987,00 €	20 982,00 €	10 491,00 €
LE MONESTIER	Projet 2: Adressage	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	2 500,00 €
LE MONESTIER	Projet 3: Entretien de la route dit "de Bégue"	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	5 000,00 €
SAINT JACQUES D'ATTICIEUX	Aménagement d'équipements communaux 2022, création d'un Columbarium, Aménagement d'une aire de jeux, Installation d'un visiophone et toile d'ombrage à l'école publique	41 632,40 €	14 074,96 €	27 557,44 €	13 778,72 €
THORRENC	Réalisation d'une voie de contournement facilitant l'accès au hameau Ravelardon et aménagement d'un chemin communal au hameau d'Ozas	72 000,00 €	- €	72 000,00 €	36 000,00 €
QUINTENAS	Aménagement de batiments publics et espaces urbains: Volets école Publique, Mobilier urbains Salle associative et Salle des Jeunes, Mise en conformité de l'Espace culturel, aménagement d'un point d'information à la Mairie et d'un bureau des archives	42 940,29 €	- €	42 940,29 €	21 470,15 €
BAVAS	Travaux de rénovation de Voirie: Hameau Chanéze, Carrefour de l'école, Route du relais	31 806,48 €	- €	31 806,48 €	15 903,24 €
VINZIEUX	Travaux d'amélioration pour la vie quotidienne des habitants, commerces et associations (coffret électriques, cages de foot, panneaux) et Travaux de rénovation de l'église	37 729,58 €	- €	37 729,58 €	18 864,79 €
TOTAL					463 466,71 €

AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes
PRECISE que les dépenses seront imputées au budget principal chapitre 204, sous rubrique 020, nature 2041412

CC-2022-233 - RESSOURCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget principal – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-234 - RESSOURCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 – budget principal – qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	29 471 432,00 €	31 502 757,97 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	1 124 842,26 €	
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		2 781 415,57 €
Total	**30 596 274,26 €**	**34 284 173,54 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**3 687 899,28 €**

(1) de section à section

(2) internes à la section

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	3 390 798,51 €	707 982,06 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)		1 124 842,26 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		80 000,00 €
Résultat n-1 reporté		668 549,51 €
Apurement compte 1069 (3)	55 699,63 €	
Total	**3 446 498,14 €**	**2 581 373,83 €**
Résultat (déficit ou excédent)	**865 124,31 €**	
Restes à réaliser	3 940 954,28 €	1 730 796,98 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

(3) Apurement traité par opération d'ordre non budgétaire, suite à l'adoption du référentiel M57, autorisé par délibération n° CC-2020-441 en date du 10 décembre 2020

	Ensemble du budget	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	32 862 230,51 €	32 210 740,03 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	1 124 842,26 €	1 124 842,26 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	0,00 €	0,00 €
Résultat n-1 affecté		80 000,00 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	3 449 965,08 €
Apurement compte 1069 (3)	55 699,63 €	
Total	**34 042 772,40 €**	**36 865 547,37 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**2 822 774,97 €**
Restes à réaliser	3 940 954,28 €	1 730 796,98 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

(3) Apurement traité par opération d'ordre non budgétaire, suite à l'adoption du référentiel M57, autorisé par délibération n° CC-2020-441 en date du 10 décembre 2020

ARRETE le résultat de clôture de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 3.687.899,28 €

- Section d'investissement : déficit de 865 124,31 € € *(hors restes à réaliser)*

ARRETE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 3.940.954,28 €

- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 1.730.796,98 €

PRECISE que le résultat d'investissement de clôture 2021 prend en compte l'apurement du compte 1069, procédure d'une part rendue obligatoire par l'adoption du référentiel M57 et d'autre part autorisée par délibération n°CC-2020-441 en date du 10 décembre 2020.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que conformément à la loi, Monsieur le Président a quitté la salle du Conseil Communautaire au moment du vote de la délibération.

CC-2022-235 - RESSOURCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent de fonctionnement comme suit :

- affectation d'une enveloppe de : 3.076.000,00 € en investissement recettes (Compte 1068)

- report du solde, soit 611.899,28 €, en fonctionnement recettes (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-236 - RESSOURCES - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget annexe des Zones d'Activité – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-237 - RESSOURCES - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 – budget annexe des Zones d'Activité – qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	248 647,82 €	533 645,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	4 153 096,34 €	3 917 190,42 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	14 905,99 €	14 905,99 €
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		761 311,48 €
Total	**4 416 650,15 €**	**5 227 052,89 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**810 402,74 €**

(1) de section à section

(2) internes à la section

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	77 689,89 €	
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	3 917 190,42 €	4 153 096,34 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté	2 323 899,73 €	
Total	**6 318 780,04 €**	**4 153 096,34 €**
Résultat (déficit ou excédent)	**2 165 683,70 €**	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

	Ensemble du budget	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	326 337,71 €	533 645,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	8 070 286,76 €	8 070 286,76 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	14 905,99 €	14 905,99 €
Résultat n-1 affecté		0,00 €
Résultat n-1 reporté	2 323 899,73 €	761 311,48 €
Total	**10 735 430,19 €**	**9 380 149,23 €**
Résultat (déficit ou excédent)	**1 355 280,96 €**	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

ARRETE le résultat de clôture de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 810 402,74 €

- Section d'investissement : déficit de 2 165 683,70 € *(hors restes à réaliser)*

ARRETE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 0,00 €

- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 0,00 €

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que conformément à la loi, Monsieur le Président a quitté la salle du Conseil Communautaire au moment du vote de la délibération.

CC-2022-238 - RESSOURCES - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

REPORTE l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement (compte 002).

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-239 - RESSOURCES - BUDGET DE LA REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget annexe Régie des transports – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-240 - RESSOURCES - BUDGET DE LA REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 – budget annexe Régie des transports – qui se résume comme suit :

	EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	240 357,35 €	346 736,47 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	53 688,64 €	
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		52 201,28 €
Total	**294 045,99 €**	**398 937,75 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**104 891,76 €**

(1) de section à section

(2) internes à la section

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	53 938,12 €	
Opérations d'ordre de l'exercice (1)		53 688,64 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		204 800,55 €
Total	**53 938,12 €**	**258 489,19 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**204 551,07 €**
Restes à réaliser	2 557,71 €	

(1) de section à section

(2) internes à la section

	Ensemble du budget	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	294 295,47 €	346 736,47 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	53 688,64 €	53 688,64 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	0,00 €	0,00 €
Résultat n-1 affecté		0,00 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	257 001,83 €
Total	**347 984,11 €**	**657 426,94 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**309 442,83 €**
Restes à réaliser	2 557,71 €	0,00 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

ARRETE le résultat de clôture de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation : excédent de 104 891,76 €

- Section d'investissement : excédent de 204 551,07 € *(hors restes à réaliser)*

ARRETE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 2 557,71 €

- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 0,00 €

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que conformément à la loi, Monsieur le Président a quitté la salle du Conseil Communautaire au moment du vote de la délibération.

CC-2022-241 - RESSOURCES - BUDGET DE LA REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent d'exploitation 2021 comme suit :

- report de l'excédent d'exploitation, soit 104 891,76 €, en exploitation recettes (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-242 - RESSOURCES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget annexe des transports – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-243 - RESSOURCES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 – budget annexe des transports – qui se résume comme suit :

	EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	3 185 953,82 €	3 536 778,08 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	4 965,00 €	
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		508 304,06 €
Total	**3 190 918,82 €**	**4 045 082,14 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**854 163,32 €**

(1) de section à section

(2) internes à la section

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	590 520,86 €	163,38 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)		4 965,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		13 167,30 €
Total	**590 520,86 €**	**18 295,68 €**
Résultat (déficit ou excédent)	**572 225,18 €**	
Restes à réaliser	2 722 843,84 €	3 149 500,00 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

	Ensemble du budget	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	3 776 474,68 €	3 536 941,46 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	4 965,00 €	4 965,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	0,00 €	0,00 €
Résultat n-1 affecté		0,00 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	521 471,36 €
Total	**3 781 439,68 €**	**4 063 377,82 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**281 938,14 €**
Restes à réaliser	2 722 843,84 €	3 149 500,00 €

(1) de section à section

(2) internes à la section

ARRETE le résultat de clôture de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation : excédent de 854 163,32 €

- Section d'investissement : déficit de 572 225,18 € *(hors restes à réaliser)*

ARRETE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 2 722 843,84 €

- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 3 149 500,00 €

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que conformément à la loi, Monsieur le Président a quitté la salle du Conseil Communautaire au moment du vote de la délibération.

CC-2022-244 - RESSOURCES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent d'exploitation 2021 comme suit :

- affectation en section d'investissement d'une enveloppe de 146 000,00 € (compte 1068),

- report du solde, soit 708 163,32 € en recette d'exploitation (C/002).

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-245 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE EAU - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget annexe Régie eau – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-246 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE EAU - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 – budget régie eau – qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	1 977 527,85 €	2 417 636,81 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	618 467,72 €	94 210,53 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		1 030 687,62 €
Total	**2 595 995,57 €**	**3 542 534,96 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**946 539,39 €**

(1) de section à section
(2) internes à la section

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	996 086,65 €	186 993,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	94 210,53 €	618 467,72 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		641 642,09 €
Total	**1 090 297,18 €**	**1 447 102,81 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**356 805,63 €**
Restes à réaliser	714 221,40 €	366 860,00 €

(1) de section à section
(2) internes à la section

	Ensemble du budget	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	2 973 614,50 €	2 604 629,81 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	712 678,25 €	712 678,25 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	0,00 €	0,00 €
Résultat n-1 affecté		0,00 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	1 672 329,71 €
Total	**3 686 292,75 €**	**4 989 637,77 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**1 303 345,02 €**
Restes à réaliser	714 221,40 €	366 860,00 €

(1) de section à section
(2) internes à la section

ARRETE le résultat de clôture de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **946 539.39** €

- Section d'investissement : excédent de **356 805.63** € *(hors restes à réaliser)*

ARRETE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 714 221.40 €

- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 366 860.00 €

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-247 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE EAU - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent d'exploitation comme suit :

- report de l'excédent d'exploitation, soit 946 539.39 €, en recette d'exploitation (compte 002)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-248 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE EAU - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTE la décision modificative n°1 – budget annexe de la régie eau – exercice 2022 tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus,

PROCEDE, comme pour le budget primitif 2022, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

CC-2022-249 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget annexe Régie assainissement – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-250 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 – budget régie assainissement qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	2 563 581,86 €	4 360 327,56 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	1 730 000,00 €	749 991,68 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		1 028 445,59 €
Total	**4 293 581,86 €**	**6 138 764,83 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**1 845 182,97 €**

(1) de section à section

(2) internes à la section

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	2 974 363,41 €	1 054 375,98 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	749 991,68 €	1 730 000,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 affecté		
Résultat n-1 reporté		2 721 174,94 €

Total	**3 724 355,09 €**	**5 505 550,92 €**

Résultat (déficit ou excédent)		**1 781 195,83 €**

Restes à réaliser	4 713 040,68 €	2 251 754,15 €

(1) de section à section
(2) internes à la section

	Ensemble du budget	
	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations réelles de l'exercice	5 537 945,27 €	5 414 703,54 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	2 479 991,68 €	2 479 991,68 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	0,00 €	0,00 €
Résultat n-1 affecté		0,00 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	3 749 620,53 €
Total	**8 017 936,95 €**	**11 644 315,75 €**
Résultat (déficit ou excédent)		**3 626 378,80 €**
Restes à réaliser	4 713 040,68 €	2 251 754,15 €

(1) de section à section
(2) internes à la section

ARRETE le résultat de clôture de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **1 845 182.97** €

- Section d'investissement : excédent de **1 781 195.83** € *(hors restes à réaliser)*

ARRETE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 4 713 040.68 €

- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 2 251 754.15 €

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-251 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021 - AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AFFECTE l'excédent d'exploitation comme suit :

- en recettes d'exploitation (compte 002), pour 681 000 € ;
- en recettes d'investissement (chapitre 1068), pour 1 164 182.97 €.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-252 - RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN - REPRISE DU PERSONNEL TRANSDEV ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les modalités de reprise du personnel affecté dans le cadre de la DSP du réseau des transports urbains à la régie des transports

APPROUVE la convention tripartite à intervenir entre les salariés, la société TRANSSDEV ANNONAY et Annonay Rhône Agglo

DIT que les agents seront repris dans leurs emplois en application de la Convention Collective Nationale du Transport Urbain :

INTITULE FICHE DE POSTE	COEFFICIENT CCNTU	GRADE	CATEGORIE CCNTU
Agent d'accueil (*guichetier*)	170	21C	PERSONNEL MOUVEMENT
Conducteur-receveur	200	25A	PERSONNEL MOUVEMENT
Agent d'exploitation (*contrôleur d'exploitation*)	230	42 BIS	PERSONNEL MOUVEMENT
Assistant(e) administratif et financier *(employé qualifié de service administratif ou d'exploitation)*	250	41A	PERSONNEL ADMINISTRATIF
Assistante Direction + coordinatrice administrative-technique	280	43	PERSONNEL MAITRISE ADMINISTRATIVE
Chargée marketing/commercial	280	43	PERSONNEL MAITRISE ADMINISTRATIVE
Responsable administratif et financier *(comptable principal)*	310	51B	PERSONNEL MAITRISE ADMINISTRATIVE
Chef du service exploitation *(inspecteur du mouvement 2eme échelon)*	320	52	PERSONNEL MAITRISE MOUVEMENT

CONFIRME la reprise des clauses substantielles du contrat en matière de rémunération et d'avantages sociaux avec reprise des avantages issus de l'accord d'entreprise et des usages

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces, contrats et conventions se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-253 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DELIBERATIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 10 MARS 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire du 10 Mars 2022.

CC-2022-254 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Communautaire pour la période du 11 Mars 2022 au 24 Mai 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 23/06/22
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité. Affiché le 29/06/2022 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales